

**Bureau Exécutif FFVoile  
du 26 février 2010  
Relevé de décisions**

Présents : JP. Champion – H. Bacchini – J Ch Cour - JC. Méric – M. Jourdas - J. Kerhoas – JP. Churet – N. Peberel – JL. Denechau –N. Péberel - Ch. Fourichon - C. Fraboulet - C. Peyras E. Marliot – B. David – C. Lemoine - C. Aulnette - P. Gouard – B. Bonneau – G. Chiélineo – J. Cathelineau – Ph. Delhaye – H. Giraud - S. Lasseaux– M. Bouvet – JL Paulou.

**Résolutions / Commentaires / Décisions**

<b>1</b>	<b>VIE FEDERALE</b>
<b>1.1</b>	<b>Approbation du relevé de décisions du BE du 8 janvier 2010, et relevé des points des CO des 11 et 18 février 2010.</b>
<b>Décision 1</b>	Le relevé de décisions et relevés des points sont approuvés par le BE.
<b>1-2</b>	<b>Résultat du budget 2009 et budget prévisionnel 2010.</b>
	<b>Budget 2009 :</b>
	Le Bilan financier 2009 est positif avec un Résultat pressenti de 110 000 € après impôt. Le contrôle des Commissaires aux comptes n'est néanmoins pas terminé.
	Produits : 10 267K€ - Charges : 10100 K€
	L'exercice a intégré l'accord d'intéressement mis en place en 2009. Il est à souligner une augmentation des recettes licences et une bonne maîtrise des charges
<b>Décision 2 Vote CA</b>	Le Budget réalisé 2009 de la FFVoile est adopté par le BE et la version définitive sera présentée au CA.
	<b>Budget Prévisionnel 2010 :</b>
	Produits : 10 543 K€ - Charges : 10 544 K€
	Les actions nouvelles non budgétées pourront être proposées lors des votes de la révision budgétaire
<b>Décision 3 Vote CA</b>	Le Budget prévisionnel 2010 est adopté par le BE et la version définitive sera soumise au vote du CA
<b>1.3</b>	<b>Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.</b>
	Le mandat du cabinet KPMG en tant que Commissaire aux Comptes (CAC) de la FFVoile arrive à terme. Il a été procédé à une consultation pour désigner le cabinet devant exercer cette

<p><b>Décision 4</b></p> <p>1.4</p>	<p>mission pour le compte de la FFVoile.</p> <p>Le Bureau Exécutif donne mandat au Président et au Trésorier afin de procéder à la sélection du Cabinet devant exercer la mission de Commissaire aux Comptes de la FFVoile pour les six prochaines années, étant entendu que ce choix devra être validé en Assemblée Générale.</p> <p><b>Fonctionnement organisationnel du CO/BE.</b></p> <p>Le BE en date du 26 février 2010 décide d'adopter le fonctionnement organisationnel suivant :</p> <p>Les décisions techniques sans enjeu stratégique et politique telles que par exemple les problématiques relatives aux affiliations, les modalités techniques des championnats de France ou les modalités d'application de ces compétitions, les bilans des actions de formation, les points d'étape sur des programmes de cofinancement, de communication etc... seront étudiées en CO.</p>
<p><b>Décision 5</b></p> <p>1-5</p> <p>1-5-1</p>	<p>Toutes les décisions prises à l'occasion de ces réunions de CO seront récapitulées dans le relevé des points et transmis pour validation au Bureau Exécutif qui, en approuvant ledit relevé, confère une force d'opposabilité aux tiers aux décisions.</p> <p>Tout membre du BE peut bien évidemment demander à évoquer une décision présente dans le relevé des points et demander à la mettre au débat lors du BE.</p> <p>Le Président et le Secrétaire Général indiquent en cas de doute si la proposition adressée par les secteurs / départements / commissions relève directement de la compétence du BE où si elle doit être étudiée en Comité Opérationnel.</p> <p>Les simples notes d'information au BE pourront également faire l'objet de notes écrites évoquées à la seule demande de membres du BE.</p> <p>En outre, le fonctionnement du Comité Opérationnel devra distinguer les sujets très techniques relevant de la compétence exclusive du département, tels que par exemple des aspects relatifs aux règles de jauge. Les propositions de décisions seront transmises par écrit au CO qui pourra les évoquer de besoin pour être validées dans le relevé des points du CO approuvé en BE.</p> <p>Dans cette même logique, l'ordre du jour du CO devra être déterminé a priori, le Président ou le Secrétaire Général indiquant si le sujet doit être évoqué ou non oralement en séance.</p> <p><b>Point Assemblée Générale 2009</b></p> <p><b>Modifications statutaires et règlement financier</b></p>
<p><b>Décision 6</b></p> <p><b>Vote CA</b></p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile se prononce favorablement pour proposer au Conseil d'Administration les modifications des Statuts, Règlement Intérieur et Règlement Financier de la FFVoile telles que définies à l'annexe 1 du présent relevé, étant entendu que ces modifications devront être soumises au vote de la prochaine Assemblée Générale de la FFVoile.</p>

<p><b>1-5-2</b></p>	<p><b>Prix des cotisations des structures affiliées 2011</b></p>
<p><b>Décision 7 Vote CA</b></p>	<p>Le BE se prononce favorablement pour proposer au Conseil d'Administration du 5 mars 2010 de fixer le prix des cotisations 2011 à 255 €, par membre affilié à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité.</p>
<p><b>1-5-3</b></p>	<p><b>Candidatures au CA.</b></p>
<p><b>Info</b></p>	<p>Au 11 février 2010, date limite de réception, 2 candidatures ont été reçues. Elles ont été visées par le Président de la commission de surveillance des opérations électorales le 18 février 2010. Elles sont conformes aux textes statutaires de la FFVoile et répondent en tous points à l'appel à candidature lancé par la FFVoile.</p> <p>Il s'agit de Messieurs : Jean-Luc DENECHAU, et Jean-Pierre SELO.</p>
<p><b>1-5-4</b></p>	<p><b>Ordre du jour et déroulé de l'AG</b></p>
<p><b>Décision 8</b></p>	<p>Le BE approuve l'ordre du jour et le déroulé de l'Assemblée Générale 2009 tels que définis en Annexe 2 du présent relevé.</p>
<p><b>1-5-5</b></p>	<p><b>Rapport moral du BE et interventions des responsables de commissions CCA, Formation, Médical et point sur le e-Commerce et la licence dématérialisée</b></p>
<p><b>Info</b></p>	<p>Il est rappelé que l'ordre de passage est le suivant : Jean-Pierre CHAMPION, Jean KERHOAS, Jean-Pierre CHURET, Henry BACCHINI, Philippe GOUARD, Jean-Claude MERIC, Jean-Pierre CHAMPION (35 minutes maximum). Les interventions des commissions Médical, Formation et CCA ne devront pas dépasser 5 mns chacune avec un support Power Point.</p> <p>Une présentation sur le E-Commerce et la licence dématérialisée sera effectuée si les délais le permettent.</p>
<p><b>1-5-6</b></p>	<p><b>Fixation du prix du repas pour l'AG.</b></p>
<p><b>Info</b></p>	<p>Prix TTC du repas : 49,00 € Prix TTC de la « Pause » Accueil le matin : 8,00 € TOTAL 57,00 € TTC Part demandée aux représentants fixée à : 49 € - Reste à payer par la FFVoile : 8,00 € Pour mémoire en 2009 : la participation demandée aux représentants était de 42 € pour un montant de repas à 50,23 €.</p>
<p><b>1-5-7</b></p>	<p><b>Point sur les rapports d'activité</b></p>
<p><b>Info</b></p>	<p>Les rapports d'activité ont été pris en compte dans la limite des délais prévus (y compris les prolongements accordés).</p>
<p><b>1-5-8</b></p>	<p><b>Désignation du scrutateur général.</b></p>
<p><b>Décision 9</b></p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile nomme Monsieur Frédéric BERNARD en tant que nouveau scrutateur général de l'Assemblée Générale de la FFVoile.</p>

<p><b>1-6</b></p> <p><b>Décision 10</b></p>	<p><b>Refonte du site web FFV – choix du prestataire devant élaborer le cahier des charges.</b></p> <p>L'élaboration du cahier des charges a un coût élevé (projet à 30 000 € comprenant également l'étude de marché, audit interne...), et nécessite des délais de réalisation pouvant être incompatibles un contexte très évolutif (développement du e-commerce, d'applications sur Iphone ...).</p> <p>Un travail de réflexion et d'analyse sur le site actuel, son fonctionnement, et ses évolutions, les cibles à prendre en compte, est nécessaire. Le pilotage en est proposé à C. Fraboulet.</p> <p>Le BE décide de reporter toute décision concernant le choix d'un prestataire de service avant d'avoir mené à bien le travail d'analyse de l'existant et des orientations souhaitées.</p> <p>Pour ce faire l'ensemble des docs étudié par le groupe de travail avec la société Faire Savoir sera envoyé à tous pour étude par chaque département/commission et discussion lors d'un prochain BE après l'AG.</p>
<p><b>1-7</b></p> <p><b>Décision 11</b></p>	<p><b>Discussion sur la demande des ligues avec PVR de revoir les objectifs des PVR.</b></p> <p>Suite à plusieurs demandes émanant de Ligues Régionales, le BE en date du 26 février 2010 se prononce sur le principe de réfléchir/étudier en 2010 des nouvelles modalités de calcul des objectifs pour décider de l'opportunité de leur mise en application en 2011.</p> <p>Dans l'intermédiaire, certains objectifs pourront être revus au cas par cas par la Vie Fédérale et le Développement.</p>
<p><b>1-8</b></p> <p><b>Décision 12</b></p>	<p><b>Licence dématérialisée.</b></p> <p>Le BE en date du 26 février 2010 décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en place une option applicable dès 2010 selon laquelle le licencié pourra expressément opter pour la licence dématérialisée sans se voir délivrer une licence traditionnelle. Une procédure permettra néanmoins au club de toujours imprimer une licence traditionnelle, en cas d'erreur ou de demande du licencié.</li> <li>- que les données relatives aux résultats des régates et classement des coureurs soient rapatriées exclusivement sur l'espace licencié à partir de mai 2010, suite à la communication qui va être adressée aux clubs et aux licenciés. Pratiquement les espaces dédiés à ces données.</li> </ul> <p>Ces applications seront disponibles à partir du 15 avril 2010.</p>
<p><b>1-9</b></p> <p><b>Info</b></p>	<p><b>Information sur la Journée du Mouvement Sportif du 25 septembre.</b></p> <p>Le CNOSF a décidé d'organiser, le 25 septembre prochain, une Journée Nationale du Mouvement sportif, dont l'ambition est de démontrer la capacité du sport français à mobiliser un très grand nombre de pratiquants sous une même bannière.</p> <p>Dans tous les départements de France, il est prévu d'organiser au moins 3 manifestations, ouvertes à tous, sur le thème : "Sport – santé – bien être".</p>

<p><b>1-10</b></p>	<p><b>Affiliations.</b></p> <p>Le BE se prononce favorablement sur les demandes d'affiliations suivantes :</p>										
<p><b>Décision 12</b></p>	<p><u>Associations locales</u></p> <table border="0"> <tr> <td>NORD PAS DE CALAIS</td> <td>YACHT CLUB DU CALAISIS (62)</td> </tr> <tr> <td>HAUTE NORMANDIE</td> <td>CERCLE NAUTIQUE ET GYMNIQUE (76)</td> </tr> <tr> <td>FRANCHE COMTE</td> <td>CLUB NAUTIQUE DU PAYS DE LURE (25)</td> </tr> <tr> <td>PAYS DE LOIRE</td> <td>40 EVENTS (85)</td> </tr> </table> <p><u>Etablissements</u></p> <p><u>Société commerciale</u></p> <table border="0"> <tr> <td>CENTRE</td> <td>- EURL BIVOUAC DE JONAS (18)</td> </tr> </table> <p>Pour les activités école de voile et voile à l'école</p>	NORD PAS DE CALAIS	YACHT CLUB DU CALAISIS (62)	HAUTE NORMANDIE	CERCLE NAUTIQUE ET GYMNIQUE (76)	FRANCHE COMTE	CLUB NAUTIQUE DU PAYS DE LURE (25)	PAYS DE LOIRE	40 EVENTS (85)	CENTRE	- EURL BIVOUAC DE JONAS (18)
NORD PAS DE CALAIS	YACHT CLUB DU CALAISIS (62)										
HAUTE NORMANDIE	CERCLE NAUTIQUE ET GYMNIQUE (76)										
FRANCHE COMTE	CLUB NAUTIQUE DU PAYS DE LURE (25)										
PAYS DE LOIRE	40 EVENTS (85)										
CENTRE	- EURL BIVOUAC DE JONAS (18)										
<p><b>1-11</b></p>	<p><b>Communication et approche territoriale renouvelée</b></p> <p>Présentation de la démarche que la FFVoile doit engager face aux évolutions du cadre institutionnel, à l'apparition de nouveaux interlocuteurs au niveau local et aux changements probables des politiques concernant le sport qui en résulteront, aux mutations en cours de la structuration territoriale et des missions des services déconcentrés de l'Etat (ex : DRJS se transformant en DRJSCS).</p> <p>La FFVoile et ses composantes locales auront une position à redéfinir et formaliser, ainsi que de nouveaux outils d'intervention ou d'actions à construire pour pérenniser et renforcer leur présence locale. Nécessité de contacts avec des élus politiques sur les enjeux dans un contexte en pleine évolution.</p> <p>Le document présenté a pour but de définir une méthodologie et d'avoir un schéma stratégique pour la mise en œuvre de ce dossier.</p> <p>Importance d'avoir la bonne information sur les évolutions mises en place par l'état de façon à ce que les structures fédérales puissent s'adapter dans les meilleurs délais.</p>										
<p><b>Décision 13</b></p>	<p>LE BE rappelle l'importance de ce dossier, accepte que les phases d'analyse et enquête préconisées soient mise en place prochainement, en revanche, les évolutions restant très mouvantes en ce domaine de la réforme des politiques territoriales, il suggère d'attendre la réforme complète avant de fixer des préconisations. Le BE se prononce tout de même dès maintenant sur un principe de simplification de la vie démocratique au plan local</p>										
<p><b>1.12</b></p> <p><b>Décision 14</b></p>	<p><b>Beach &amp; Voile Tour 2010.</b></p> <p>Le BE n'est pas opposé à poursuivre l'étude de ce projet pour une mise en place éventuelle en 2011. Néanmoins, l'opération telle qu'elle est présentée ne convient pas forcément au niveau du parcours de la tournée et elle se base sur un business plan imposant le financement de sponsor. Le BE décide donc qu'avant toute décision d'investissement sur</p>										

	<p>cette tournée des plages, la FFVoile interroge ses partenaires pour connaître leur intérêt à y participer. En cas de réponse positive, l'opération pourra alors être relancée.</p>
<p><b>2</b> <b>2-1</b> <b>Décision 15</b></p>	<p><b>CCA</b></p> <p><b>Jurys nationaux sans appel 2010.</b></p> <p>Le Bureau Exécutif autorise dans le principe la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner des jurys nationaux sans appel pour certaines compétitions. La Commission Centrale d'Arbitrage informera le Bureau Exécutif des compétitions bénéficiant de cette mesure exceptionnelle sachant qu'il est souhaité que soit étudié toutes les modalités garantissant la sécurité juridique de ce dispositif.</p> <p><i>Publié électroniquement le 31 mars 2010 sur le site Internet de la FFVoile</i></p>
<p><b>2-2</b> <b>Décision 16</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Nouvelle qualification d'arbitre : contrôleur d'équipement fédéral.</b></p> <p>Le Bureau exécutif approuve la création de la qualification d'arbitre : « Contrôleur d'Équipement Course au Large » et l'intègre dans le règlement des diplômes et qualifications de la FFVoile, sous couvert de la ratification ultérieure par le Conseil d'Administration de la FFVoile.</p>
<p><b>2-3</b> <b>Décision 17</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Mesureur de classe / Jaugeur d'épreuve</b></p> <p>Le Bureau Exécutif valide les points 1, 2 et 3 dans le règlement sportif de la FFVoile tels que définis en Annexe 3 du présent relevé de décisions définissant les rôles et missions respectifs des mesureurs de classe et jaugeurs d'épreuves.</p> <p>Dans l'attente de l'officialisation du règlement sportif, la Commission Centrale d'Arbitrage propose que le contenu de cette résolution fasse l'objet d'une directive aux arbitres pour l'année 2010.</p>
<p><b>3</b> <b>3-1</b> <b>Décision 18</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>DEPARTEMENT VOILE LEGERE</b></p> <p><b>Règlement de sélection aux épreuves internationales jeunes 2010 sur les séries pour lesquelles la FFVoile a décidé de s'impliquer à partir de 2009.</b></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine les 8 règlements de sélection aux épreuves internationales jeunes ci dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Championnat du Monde Jeune Slalom 42 – avril 2010,</li> <li>- Championnat d'Europe Open 29er – juin / juillet 2010,</li> <li>- Championnat du Monde Jeune Laser Radial – juillet 2010,</li> <li>- Championnat du Monde 420 – juillet 2010,</li> <li>- Championnat du Monde 293 OD moins de 17 ans – juillet 2010,</li> <li>- Championnat d'Europe Jeune Hobie Cat 16 – juillet / août 2010,</li> <li>- Championnat d'Europe Jeune 420 – août 2010,</li> <li>- Championnat du Monde Jeune RSX:8.5 – octobre 2010.</li> </ul> <p><b>Règlement de sélection aux Jeux Olympiques des Jeunes Singapour du 14 au 26 août 2010.- Phase 2 –</b></p>

<p><b>Décision 19</b> <b>Vote CA</b></p>	<p>Le Bureau Exécutif entérine la deuxième phase de sélection pour les JO des Jeunes.</p> <p><u>Les différents règlements de sélection sont définis en Annexe 4 du présent relevé de décisions.</u></p>
<p><b>3-2</b> <b>Décision 20</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Echéancier Calendrier fédéral 2011</b></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine l'échéancier concernant le Calendrier fédéral 2011 dont l'objectif est l'affichage du calendrier fédéral sur le site FFVoile dès le 1er janvier de l'année concernée et l'édition papier (sauf pour l'édition papier du calendrier 2011 dont la réalisation devra être confirmée ultérieurement).</p>
<p><b>3-3</b> <b>Décision 21</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Evolution des titres de Champion et Championne de France de voile Funboard sur le Championnat de France de voile « Classiques » Tour Funboard à partir de 2011.</b></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine l'évolution des titres de Champion et Championne de France de voile Funboard sur le Championnat de France de voile « Classiques » Tour Funboard à partir de 2011 par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la suppression des deux titres de Champion et Championne de France Funboard sur classement combiné Slalom et Vague.</li> <li>- la création de quatre titres : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Champion et Championne de France Funboard Slalom.</li> <li>. Champion et Championne de France Funboard Expression.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le règlement du Championnat de France de voile « Classiques » Tour Funboard prenant en compte ces quatre titres sera soumis au Conseil d'Administration du mois de juin.</p>
<p><b>3-4</b> <b>Décision 22</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Remplacement du support Espoirs Extrême Glisse Windsurf à partir de 2011</b></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine le remplacement de principe de la Bic Techno 283 pour le championnat de France de voile Espoirs Extrême Glisse à partir de 2011.</p> <p>Le Bureau Exécutif valide l'échéancier ci-dessous et le cahier des charges des tests ci-joint : Echéancier :</p>
<p><b>3-5</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une phase de tests à l'ENVSN débutera en Mars afin d'effectuer le meilleur choix parmi les propositions retenues. Elle se déroulera en compagnie des principaux acteurs de cette filière Espoirs Extrême Glisse : coureurs, entraîneurs et Commission Technique Windsurf FFVoile.</li> <li>2. Proposition du support au Bureau Exécutif de Juin 2010.</li> <li>3. Proposition du support, si accord du Bureau Exécutif au Conseil d'Administration de Juin 2010 pour validation.</li> </ol> <p><b>Création de deux titres : Champion et Championne de France de Voile Espoirs RS:X 8.5 et évolution des titres : Champion et Championne de France de Voile Espoir Raceboard Hybride sur le Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2011.</b></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la proposition de création de deux titres National 1 : Champion et</p>

<p><b>Décision 23</b> <b>Vote CA</b></p>	<p>Championne de France de voile Espoirs RS:X 8.5, Grade 3 à partir de 2011. Les sélections seront fermées et se feront sur proposition du dispositif « Bleuets ». Ces deux titres concerneront la tranche d'âge : de 15 à 18 ans.</p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la proposition d'évolution des titres Raceboard jeune actuels par deux titres National 2 : Champion et Championne de France de voile Espoirs Raceboard Hybride, Grade 4 à partir de 2011. Sans changement par rapport au fonctionnement actuel, les sélections se feront sur Quotas et Invitations par les ligues. Ces deux titres concerneront la tranche d'âge de 15 à 20 ans.</p>
<p><b>3-6</b></p> <p><b>Décision 24</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Réactualisation des dates du Championnat de France de voile RS:X 2010 à Brest</b></p> <p>Le bureau exécutif entérine le changement de dates du Championnat de France RS:X 2010 qui se déroulera à Brest, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2010.</p>
<p><b>3-7</b></p> <p><b>Décision 25</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Demande d'annulation de la dérogation à l'ouverture des Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M aux coureurs étrangers, accordée par le BE du 14.03.08.</b></p> <p>Le Bureau Exécutif décide d'annuler la dérogation à l'ouverture des Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M aux coureurs étrangers, accordée par le BE du 14.03.08, entérine l'admissibilité des étrangers à ces Championnats, conditionnée par des sélections. La participation des coureurs étrangers sera conditionnée par ce dispositif. Les coureurs étrangers devront donc être licenciés à la FFVoile, placés au Classement National de la Classe concernée, dans les limites leur permettant d'être sélectionnés au Championnat de la classe considérée. Le BE demande à la Commission Technique VRC de faire pour 2011 des propositions pour l'invitation d'éventuels étrangers hors dispositif de sélection (nombre maximum d'invitations, définition du niveau, modalités de communication à l'international, etc...).</p>
<p><b>3-8</b></p> <p><b>Décision 26</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>Demande de validation de la composition de la Commission Technique Voile Radiocommandée, et demande de proposition au Conseil d'Administration de la désignation du nouveau Président de la Commission (Document joint).</b></p>
<p><b>Décision 26</b> <b>Vote CA</b></p>	<p>Le BE valide la proposition de la composition de la Commission Technique VRC, telle que listée ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emile SERVELLA, chargé de l'élaboration du calendrier national.</li> <li>- Bernard MERLAUD, chargé du développement de l'activité VRC au sein de la FFVoile par, notamment, l'intégration de nouvelles Classes de plus en plus développées hors du système fédéral.</li> <li>- Arnaud TOUREAU, chargé de la réflexion sur la réforme des Championnat de France VRC, ainsi que du suivi de ces Championnats.</li> <li>- Michel BRUN, chargé de la jauge, de l'attribution des numéros de voile et de coque.</li> </ul> <p>Le BE proposera au CA du 5 mars prochain de désigner Bernard MERLAUD, Président de la Commission Technique, pour une prise de fonction dès qu'il aura démissionné de la Présidence de la Classe M, ou au plus tard le 31 décembre 2010. Dans cette attente, Jean Pierre CHURET, Vice Président de la FFVoile, continuera à assumer la Présidence de la Commission Technique VRC.</p>



<p><b>4</b></p> <p><b>Décision 27</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>DEPARTEMENT HABITABLE</b></p> <p><b>4.1</b> <b>Modification du règlement du Championnat de France de Voile Intersérie Course Côtière.</b></p> <p>Le BE approuve la modification du règlement du CFVICC 2010 concernant la possibilité pour l'organisateur de proposer son système de constitution des groupes de classement.</p>		
<p><b>Décision 28</b> <b>Vote CA</b></p>	<p><b>4.2</b> <b>Composition du comité de sélection du Championnat de France Espoirs Solitaires Equipages – Habitable.</b></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la composition suivante du Comité de sélection pour le Championnat de France Espoirs Solitaires et Equipages – Habitable FC.7.5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président du conseil des ligues, ou son représentant :</li> <li>- Le Président du comité d'organisation du CFESE : P. Adam ou son représentant,</li> <li>- Un représentant du bassin Manche : L. Brégeon,</li> <li>- Un représentant du bassin atlantique : JP Cordonnier,</li> <li>- Un représentant Bassin méditerranée : D. Deruelle.</li> </ul>		
<p><b>Décision 29</b></p>	<p><b>4.3</b> <b>Règlement Technique : Actualisation du document « Rôle spécifique du comité de course en interaction avec le directeur de course ».</b></p> <p>Le BE approuve la nouvelle annexe 10 du règlement technique de la FFVoile telle que visée à l'annexe 5 du présent relevé de décisions.</p>		
<p><b>5</b></p> <p><b>5.1</b></p> <p><b>Info</b></p>	<p><b>HAUT NIVEAU</b></p> <p><b>Information du sélectionneur sur la constitution de l'équipe de France de Match Racing 2010.</b></p> <p>L'Equipe de France de Match Racing 2010 est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'équipage de Mathieu RICHARD,</li> <li>- l'équipage de Damien IEHL,</li> <li>- l'équipage de Sébastien COL.</li> </ul>		
<p><b>Décision 30</b></p>	<p><b>5.2</b> <b>Cession à titre Gratuit de 3 bateaux 470 à L'Ecole Nationale de Voile et des sports nautiques.</b></p> <p>Le BE autorise la cession de 3 bateaux 470 en échange d'un 49er de marque Mackay acheté en 2007 par l'ENVSN et mis depuis ce jour à disposition de l'Equipe de France.</p> <p><b>5.3</b> <b>Primes coureurs 2010 pour séries olympiques sénior.</b></p> <p>Le BE valide la proposition de prime coureurs des séries olympiques pour les épreuves Senior 2010.</p>		
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"><b>Par bateau - Adidas</b></td> <td style="width: 50%; text-align: center;"><b>Par sportif - FFVoile *</b></td> </tr> </table>		<b>Par bateau - Adidas</b>	<b>Par sportif - FFVoile *</b>
<b>Par bateau - Adidas</b>	<b>Par sportif - FFVoile *</b>		

		<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>	<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>	
<b>Décision 31</b>	Championnats du monde	15 000 €	7 500 €	3 000 €	5 000 €	3 500 €	2 000 €	
	Championnats d'Europe	7 500 €	\	\	0 € (cf. prime Adidas)	1 500 €	1 000 €	
	Sail For Gold Weymouth 2010				3500 € net 7200 € brut chargé			
	Jeux Olympiques 2012	40 000 €	20 000 €	10 000 €				
<p>* Mode de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 % du montant pris sur fonds propres FFVoile</li> <li>- 50 % du montant pris sur aides personnalisées</li> </ul>								
<b>5.4</b>	<b>Demande de subvention CNDS 2010-2012 – Plan bateau Equipe de France Olympique.</b>							
<b>Décision 32</b> <b>Vote CA</b>	Le BE propose au CA de valider le dossier et la demande de subvention CNDS pour l'Equipe de France de Voile ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant.							
<b>6</b>	<b>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT</b>							
<b>6.1</b>	<b>Recommandations sur l'enseignement.</b>							
<b>Décision 33</b> <b>Vote CA</b>	Le BE approuve les recommandations sur l'enseignement et les proposera au prochain CA							
<b>6.2</b> <b>Non traité</b>	<b>Réflexions sur l'offre adulte dans les clubs.</b>							
<b>6.3</b> <b>Non traité</b>	<b>Adhésion réseau Econav.</b>							
<b>6.4</b>	<b>Point sur la diffusion du passeport FFVoile.</b>							
<b>Info</b>	Le BE est informé qu'une augmentation de la diffusion des passeports a été constatée en 2009.							
<b>6.5</b>	<b>Encadrement du paddle.</b>							
<b>Décision 34</b>	Le BE acte le fait que la FFVoile souhaite prendre en compte cette activité, et apporter son soutien aux clubs qui veulent l'organiser. Une note d'information leur sera bientôt diffusée.							
<b>6.6</b>	<b>labellisation ISAF recognized training.</b>							
<b>Info</b>	La préparation de ce projet suit son cours, mais une clarification est nécessaire concernant ses implications financières. Remis à un prochain BE							

<p><b>7</b> Non traité</p>	<p><b>ORGANIGRAMME OPERATIONNEL</b></p>
<p><b>8</b></p>	<p><b>FORMATION</b></p>
<p><b>8.1</b></p>	<p><b>Procédure d'établissement des dérogations FFVoile pour la division 240 (point à présenter au prochain CA)</b></p>
<p><b>Décision 35</b></p>	<p>Le Bureau exécutif désigne un chef de projet (J. CATHELINEAU) qui rassemblera un groupe d'experts associant un ou plusieurs membres de la commission « sécurité » et des experts proposés par chacun des départements (« voile légère », « habitable » et « développement ») et la « CCA » de la FFVoile. Ce groupe a pour objet de présenter une proposition de texte lors du prochain Conseil d'administration de la FFVoile.</p>
<p><b>8.2</b></p>	<p><b>Bilan des aides à la formation apportées aux SHN en 2009 (information) et évolution des règles d'attribution, (point à présenter au prochain CA).</b></p>
<p><b>Décision 36</b> <b>Vote CA</b></p>	<p>Le Bureau exécutif informé des évolutions souhaitées par le DTN concernant la répartition des aides à la formation professionnelle des SHN en particulier leur concentration sur les Equipes de France (EDF) et Groupe France Espoir (GFE), propose au Conseil d'Administration les modifications correspondantes (points n° 2, 3 et 6) des principes d'aide au financement des formations professionnelles des SHN tel que définis en annexe 6 du présent relevé.</p>
<p><b>8.3</b></p>	<p><b>Rapport d'accidentologie réalisée à la demande de l'Inspection Générale du MSS</b></p>
<p><b>Info</b></p>	<p>Un rapport sur l'accidentologie a été demandé par un Inspecteur Général, liée à la pratique de la voile concernant les licenciés concernant les trois dernières années. Ce rapport a été transmis.</p>
<p><b>8.4</b></p>	<p><b>Action 2010 de formation des féminines (projet d'enquête sur la pratique féminine en voile : freins et leviers).</b></p>
<p><b>Décision 37</b></p>	<p>Le Bureau Exécutif valide l'orientation appuyée sur une enquête visant à identifier les freins et les leviers de changement à mettre en place pour la pratique féminine en voile. Les résultats de l'enquête seront présentés à l'occasion d'un BE FFVoile courant septembre 2010.</p>
<p><b>8.5</b></p>	<p><b>Bilan des conventions d'insertion professionnelles (CIP) de SHN soutenues par la FFVoile en 2009.</b></p>
<p><b>Info</b> <b>Vote CA</b></p>	<p>Le BE est informé du suivi des CIP de SHN soutenues par la FFVoile à présenter au prochain CA.</p>
<p><b>8.6</b></p>	<p><b>Acceptation de la demande de financement de formation professionnelle de la FFVoile pour 2010.</b></p>
<p><b>Info</b></p>	

	<p>Le Bureau exécutif est informé du résultat positif de la demande de prise en charge du plan annuel de formation FFVoile 2010 par la branche du sport.</p> <p>Il est également alerté sur l'évolution prochaine vers un resserrement des critères de prise en charge, déjà préfigurés par une gestion plus rigoureuse des critères dès le début 2010 (cotisation des clubs bénéficiaires, bilan des stages, ...).</p>
<b>8.7</b>	<p><b>Dépôt d'une demande de projet Leonardo « partenariats » avec les fédérations sur européennes de voile (ES, FR, IT et PO).</b></p>
<b>Info</b>	<p>Le Bureau Exécutif est informé du dépôt par la Mission Formation d'un projet de partenariat intitulé "Cadre de Conception des Certifications d'Encadrement de la Voile" (C3EV) dans le cadre du programme européen Leonardo, avec les fédérations espagnole, italienne, et portugaise de voile. La décision de la CE est attendue en avril 2010.</p> <p>Ce projet ambitionne une harmonisation des systèmes de certification d'encadrement de la voile pour les entraîneurs, moniteurs et animateurs afin de faciliter la mobilité et de favoriser les échanges de bonnes pratiques.</p>
<b>8.8 CA</b>	<p><b>Modification de l'intitulé de la « Mission formation » en « Mission Formation et Emploi (MFE) », point à présenter au prochain CA.</b></p>
<b>9</b>	<p><b>EPREUVES INTERNATIONALES</b></p>
<b>9-1</b>	<p><b>Liste des épreuves internationales 2010</b></p>
<b>Non traité</b>	<p>A présenter en CA</p>
<b>10</b>	<p><b>COURSES OCEANIQUES</b></p>
<b>10-1</b>	<p><b>Informations générales</b></p>
<b>Non traité</b>	
<b>11</b>	<p><b>RSO</b></p>
<b>11.1</b>	<p><b>Stages de survie ISAF Recyclage (SSIR)</b></p>
<b>Non traité</b>	<p><i>Reporté</i></p>
<b>11.2</b>	<p><b>Equipe AIS transpondeur</b></p>
<b>Décision 36 Vote CA A Valider par JPC</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile, considérant que l'équipement AIS transpondeur n'est pas imposé par la réglementation des Affaires Maritimes à travers la Division 240 pour des courses de catégories 1 et 2 des RSO, prend note le fait que les Offshore Spécial Régulations de l'ISAF vont au-delà de ce qui est requis par les autorités françaises.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile décide le report de l'obligation d'emport d'un AIS transpondeur au 1er janvier 2011. Toutefois, cet équipement devra être recommandé.</p>

<p><b>12</b></p> <p><b>12.1</b> <b>Non traité</b></p> <p><b>12.2</b> <b>Non traité</b></p>	<p>En conséquence, l'article 3.29.1.m) des RSO dans la version française devra être suivi du Commentaire FFVoile suivant :</p> <p><b>L'emport d'un AIS Transpondeur sera obligatoire à compter du 1er janvier 2011. Toutefois, l'emport d'un AIS Transpondeur est d'ores et déjà recommandé.</b></p> <p><b>DIVERS</b></p> <p><b>Information sur la nouvelle Home Page du site Internet de la FFVoile.</b></p> <p><b>Information sur la nouvelle façade de la FFVoile.</b></p>